

« Ma journée à l'accueil de loisirs »

Accueil des familles

- Les vêtements des enfants devront être **limités au strict minimum** en fonction de la météo. Il est **vivement déconseillé d'amener des jeux ou jouets personnels**.
- En cas de symptômes, il est nécessaire de **prendre la température de son enfant avant le départ** pour l'accueil de loisirs. Si une fièvre est observée (38°C ou plus), ce dernier ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- **Seules les parents ou les personnes autorisées** peuvent venir récupérer votre (vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs.

Trousseau à prévoir

Pour tous :

- **Un sac par enfant (sac à dos si possible)** pour contenir ses affaires éventuelles et **une gourde obligatoirement avec son nom**.
- Une paire de chaussures confortables **et qui tiennent aux pieds** (type baskets ou sandales suivant la saison) pour toutes les activités.
- Afin de permettre aux enfants de vivre pleinement les activités, les enfants doivent avoir des vêtements leur permettant de pratiquer tout type d'activités : activités manuelles, jeux sportifs, ... (**Affaires neuves ou de valeur déconseillées**).
- En cas de forte chaleur, prévoir **casquette** (obligatoire) **et crème solaire** (marquée au nom de l'enfant). En cas de pluie, prévoir un **K-way ou un vêtement adapté**. Les enfants sont amenés à sortir tous les jours de l'accueil de loisirs pour s'aérer.
- Une fiche enfant sera jointe à compter de septembre 2026 à toute demande d'inscription afin de connaître davantage chaque enfant et pouvoir adapter éventuellement sa journée à l'accueil de loisirs.
- Nous conseillons aux familles d'installer l'application Kidizz Léo Lagrange qui permet de ne rien rater de la vie à l'accueil de loisirs : programme d'activités, fiche infos pour les sorties, informations importantes, photos et vidéos des enfants en activité.

Pour les 3-5 ans :

- **Une serviette éponge uniquement durant les vacances scolaires pour la sieste** des enfants afin d'assurer hygiène et confort.
Les mercredis, les enfants peuvent disposer de leurs affaires de sieste utilisées sur l'école
- **Affaires de rechange au cas où pour les enfants ne disposant pas de change sur l'école maternelle.**